

Décembre 2014



# Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



## TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL *AD HOC* À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES

Genève (Suisse), 9-11 décembre 2014

## RAPPORT

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. Dans son allocution d'ouverture, Mme Xiangjun Yao, Directrice du Bureau de liaison de la FAO avec les Nations Unies (Genève), a souligné que le Bureau continuerait d'appuyer les activités du Groupe de travail et les consultations qu'il organise avec les parties intéressées. M. Shakeel Bhatti, Secrétaire du Traité international, a remercié le Bureau de liaison du concours qu'il apportait pour ce qui était d'accueillir et de rendre possibles les travaux menés actuellement dans le cadre du Traité. La réunion avait été précédée d'un séminaire d'information au cours duquel avaient été présentés les résultats des enquêtes demandées par l'Organe directeur à la création du Groupe de travail.

2. Les coprésidents ont fait rapport sur les débats qu'ils avaient conduits avec des représentants du secteur semencier lors de réunions des associations semencières d'Europe et de la région Asie et Pacifique et indiqué que ces discussions avaient été constructives et que l'opinion générale qui en était ressortie était favorable au Traité et à son Système multilatéral. Les coprésidents ont dit attendre avec intérêt la prochaine occasion qui leur serait donnée d'évoquer de nouveau ces questions, cette fois-ci avec le secteur semencier africain, lors de la réunion des associations qui devrait se tenir au Zimbabwe en mars 2015.

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour, tel qu'il figure à l'*annexe 1*.

**POINT 3. AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME  
MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES:  
DÉVELOPPER UNE GAMME DE MESURES VISANT À ACCROÎTRE LES  
PAIEMENTS DES UTILISATEURS ET LES CONTRIBUTIONS AU FONDS  
FIDUCIAIRE POUR LE PARTAGE  
DES AVANTAGES**

**Mesures d'ordre général**

4. En s'appuyant sur les consultations menées auprès des parties prenantes et sur les études réalisées par le secrétariat, les coprésidents ont commencé par résumer les mesures sur lesquelles un accord pourrait, selon eux, être facilement trouvé. Afin de progresser dans l'élaboration de la série de mesures, le Groupe de travail a décidé de se concentrer sur la mise au point de mesures destinées à inciter les utilisateurs, et plus particulièrement le secteur semencier, à recourir au Système multilatéral.

5. Le Groupe de travail est convenu que l'amélioration du Système multilatéral devait permettre de réduire à un niveau minimal les démarches administratives pesant sur les utilisateurs du fait de l'Accord type de transfert de matériel (ATTM), tout en veillant à faciliter le fonctionnement de la tierce partie bénéficiaire. Il a reconnu que le secteur semencier et d'autres utilisateurs avaient besoin de certitudes juridiques concernant l'accès et le partage des avantages pour ce qui était des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il a aussi reconnu qu'il serait difficile d'établir un seuil minimal d'incorporation à ce stade, tout en indiquant qu'il réserverait néanmoins un accueil favorable aux propositions formulées par le secteur semencier à cet égard.

6. Le Groupe de travail est convenu de continuer à réfléchir à la possibilité d'introduire une clause de résiliation dans l'Accord type de transfert de matériel. Il est convenu de continuer de réfléchir aux répercussions d'une telle clause du point de vue du Système multilatéral, en s'attachant particulièrement à la révision éventuelle des articles 6.7, 6.8 et 6.11 de l'Accord type dans ce contexte, ainsi qu'à la relation entre les deux modalités de paiement. À cet effet, il a demandé aux coprésidents et au Secrétaire de détailler les différentes possibilités concernant l'introduction d'une clause de résiliation, pour examen lors sa prochaine réunion. Le Bureau juridique de la FAO a informé le Groupe de travail que ladite clause pourrait être ajoutée sur décision de l'Organe directeur.

7. En vue de la mise en place de mesures propres à inciter les utilisateurs à recourir au Système multilatéral en accédant à du matériel génétique par le biais des ATTM, le Groupe de travail a souligné qu'il importait d'inclure dans le Système multilatéral davantage de collections de matériel génétique – qui auront été caractérisées ou évaluées de manière complète, y compris pour certaines caractéristiques spécifiques - appartenant au domaine public ou détenues par des personnes physiques ou morales. Il a reconnu que certaines collections présentaient un intérêt particulier pour les utilisateurs du point de vue de la qualité des éléments contenus et qu'il convenait de s'attacher particulièrement à faire en sorte qu'elles rejoignent le Système multilatéral. Dans ce contexte, il a été jugé important d'encourager les parties non contractantes, en particulier les pays en développement, à adhérer au Traité, en faisant œuvre de sensibilisation et en communiquant des informations et des avis juridiques.

**Mesures relatives au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages**

8. Le Groupe de travail a tenu un débat préliminaire lors duquel les groupes régionaux ont exprimé leurs points de vue sur le montant moyen des recettes annuelles Fonds fiduciaire pour le partage des avantages qui seraient attendues à l'avenir. Il a estimé qu'il était important, dans le cadre de l'élaboration de la série de mesures visant à accroître les paiements des utilisateurs de l'Accord type de transfert de matériel et les autres contributions, volontaires, au Fonds fiduciaire, d'avoir une idée commune du poids relatif des paiements et des contributions versés par le secteur

semencier par rapport aux contributions volontaires versées par d'autres, en particulier par les Parties contractantes. En effet, il conviendrait d'encourager aussi et de faciliter davantage les contributions volontaires du secteur privé. Le Groupe de travail se penchera de nouveau sur ces questions à sa prochaine session. Dans ce contexte, sera communiquée à la prochaine session une analyse succincte des objectifs, des contributions au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et au Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, et des stratégies respectives de mobilisation de ressources. Par ailleurs, le Groupe de travail a demandé une analyse de la typologie des utilisateurs du Système multilatéral de leur répartition géographique, qui devra contenir des informations sur la fourniture aux utilisateurs de matériel en cours de mise au point.

### **Mesures relatives à l'Accord type de transfert de matériel**

9. S'agissant plus précisément des approches fondées sur l'Accord type de transfert de matériel, la plupart des membres sont convenus qu'il fallait conserver les articles 6.7, 6.8 et 6.11 de l'Accord type. Le Groupe de travail s'est interrogé sur la question de savoir s'il serait conforme aux dispositions du Traité de ne garder que l'article 6.11 et de supprimer les articles 6.7 et 6.8. Le Bureau juridique de la FAO a été invité à donner, à la prochaine réunion du Groupe de travail, des renseignements complémentaires sur les répercussions juridiques qu'aurait le fait de garder l'article 6.11 comme unique modalité au sein de l'Accord type de transfert de matériel.

10. Les avis des membres du Groupe de travail divergeaient sur la question de savoir s'il convenait de rendre obligatoire la modalité de paiement volontaire relevant de l'article 6.8 ou d'en maintenir le caractère facultatif. Le Groupe de travail a reconnu que le Traité prévoyait la possibilité d'appliquer une modalité de paiement obligatoire lorsque les produits concernés étaient disponibles sans restriction à des fins de recherche et de sélection. Il était donc entendu qu'aucun obstacle juridique n'empêcherait de rendre obligatoires les paiements effectués au titre de l'article 6.8, si l'Organe directeur en décidait ainsi. Toutefois, les membres ne s'étaient pas encore accordés sur le fait de proposer une telle modification de l'Accord type de transfert de matériel dans le cadre de la série de mesures en cours d'élaboration. À sa prochaine réunion, le Groupe de travail devra décider:

- si les obligations de paiement au titre de l'article 6.8 doivent demeurer facultatives ou être rendues obligatoires;
- s'il convient d'indiquer un taux de paiement dans l'article 6.8, qu'il s'agisse de versements obligatoires ou facultatifs;
- s'il faut ajouter à l'article 6.8 une disposition concernant les obligations non monétaires, comme la fourniture d'informations et l'inclusion dans le Système multilatéral de tout matériel mis au point, au cas où le partage des avantages monétaires au titre de l'article 6.8 resterait facultatif.

11. En outre, le Groupe de travail est convenu que l'article 6.11 devait être amélioré. Il serait possible d'en revoir le libellé de plusieurs manières, et il sera important de réduire la charge liée aux tâches administratives et à l'établissement de rapports et de traiter la question des droits et obligations applicables à l'issue de la période de validité de l'article 6.11, notamment de déterminer s'il faut tenir compte de la période de vente et de protection des produits ou s'il faut fixer un certain nombre d'années à compter de la dernière utilisation ou de la réception du matériel par l'intermédiaire du Système multilatéral.

12. L'attention des membres a été appelée en particulier sur les moyens d'inciter les utilisateurs à souscrire à l'article 6.11, si les paiements au titre de l'article 6.8 demeuraient facultatifs. Il convenait que la question soit traitée dans la documentation qui serait fournie en vue de la prochaine session, afin que le Groupe de travail puisse véritablement s'y atteler.

13. Le Groupe de travail est convenu de réexaminer les taux de paiement définis dans l'Accord type de transfert de matériel dans le cadre de l'élaboration de la série de mesures qui doit être proposée à l'Organe directeur. Dans ce contexte, il sera important d'ajuster les taux de

paiement correspondant aux articles 6.7, 6.8 et 6.11. L'article 6.11 doit prévoir le plus bas taux afin d'inciter davantage les utilisateurs à opter pour cette modalité. Une autre mesure pourrait consister à appliquer des taux différents selon que les produits sont disponibles ou non sans restriction à des fins de recherche et de sélection, selon le type d'utilisateur et selon le type de culture. Il a été reconnu qu'il serait difficile, à ce stade, de formuler des propositions concrètes quant aux taux à appliquer, et il a été convenu de poursuivre la discussion sur la différenciation des taux de paiement en fonction des catégories de produits, de cultures et d'utilisateurs.

#### **Autres mesures concernant les utilisateurs**

14. Le Groupe de travail a demandé au Secrétariat de lui fournir pour sa prochaine réunion une analyse plus détaillée des modalités de mise en œuvre d'un modèle de souscription dans le contexte de l'Article 6.11 de l'Accord type de transfert de matériel ou dans un contexte plus large, sans perdre de vue la nécessité de rendre ce modèle attrayant pour les utilisateurs. Dans cette optique, le Secrétariat devra examiner dans une analyse succincte la possibilité que des accords soient conclus entre des organes représentant le secteur privé et l'Organe directeur ou la FAO.

15. Les membres du Groupe de travail sont convenus qu'il fallait étudier de plus près, dans le cadre de la série de mesures à mettre en œuvre, les approches territoriales destinées à obtenir des recettes au profit du Fonds fiduciaire. Certains membres se sont dits d'avis que de telles contributions devaient rester volontaires, tandis que d'autres ont fait valoir qu'il était important de les rendre obligatoires afin que le flux de recettes soit plus prévisible et plus régulier.

### **POINT 4. AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES: LES MESURES SUPPLÉMENTAIRES**

#### **4.1 Mécanismes non monétaires de partage des avantages, tels que le renforcement des capacités, le transfert de technologie et l'échange d'informations**

16. Le Groupe de travail a reconnu la valeur accrue que représentent pour tous les utilisateurs les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui ont été caractérisées, évaluées ou présélectionnées, et a souligné l'importance des mécanismes non monétaires de partage des avantages, notamment le renforcement des capacités, le transfert de technologie et l'échange d'informations, et la nécessité d'accroître le rayonnement des initiatives qui favorisent ces formes de partage des avantages. À cet égard, les membres du Groupe de travail ont mis en évidence les mesures suivantes:

- soutenir les activités à venir de la Plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologies;
- mettre en œuvre le Système mondial d'information, y compris DivSeek;
- consacrer un ou plusieurs guichets distincts du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages au soutien du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de l'échange d'informations;
- examiner comment faciliter l'apport de contributions volontaires destinées à financer des projets particuliers menés dans le cadre du Fonds.
- appuyer la création et la gestion *in situ* et sur le lieu d'exploitation de sites d'importance nationale de conservation du patrimoine s'agissant des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- développer le savoir-faire en matière de gestion à des fins de conservation *in situ*;

- créer de nouveaux programmes de bourses de formation à la gestion et à l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et faire connaître les programmes existants;
- adapter les programmes bilatéraux de renforcement des capacités qui existent déjà et les faire connaître;
- constater et accroître l'exploitabilité des variétés enregistrées;
- Assurer une formation à l'élaboration de projets, lorsque c'est nécessaire, afin d'accroître la compétitivité des propositions de projet émanant des équipes chargées des banques de gènes.

#### **4.2 Extension des dispositions du Traité international relatives à l'accès et au partage des avantages: discussion initiale en vue de préparer la troisième réunion**

16. Bis Les coprésidents ont demandé aux membres du Groupe de travail de donner leur avis sur un éventuel élargissement de la portée du Système multilatéral. Ceux-ci n'avaient pas tous le même avis sur la question de savoir si le système devait ou non être étendu et, au cas où le système serait étendu, sur la manière dont cela devait se faire.

17. À la demande des coprésidents, la Juriste de la FAO a examiné selon quelles modalités l'Organe directeur pourrait étendre les dispositions d'accès et de partage des avantages du Traité international. Elle a fait remarquer que la couverture du Système multilatéral était définie à l'Article 11 et faisait donc partie intégrante du Traité. Il semblerait que l'extension des dispositions puisse s'opérer selon deux modalités, celles-ci ayant des conséquences sur le rôle des Parties contractantes prises individuellement.

- La première modalité consisterait à amender le Traité en vertu des Articles 23 et 24.
- La seconde modalité serait de conclure un accord complémentaire au Traité, par exemple un protocole, comme le prévoit l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, afin d'appliquer l'accord principal.

18. Certaines régions étaient d'avis que l'élargissement devait porter sur la totalité du Traité afin de couvrir toutes les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. D'autres estimaient que l'élargissement dépendait des mesures relatives à l'augmentation des versements des utilisateurs.

19. La Juriste a fait observer que ces questions étaient complexes et a accepté d'en réaliser une analyse plus détaillée pour la troisième réunion du Groupe de travail.

#### **POINT 5. TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL: QUESTIONS D'ORGANISATIONS**

20. Le représentant du Brésil a fait part de l'offre de son gouvernement d'accueillir la troisième réunion du Groupe de travail à Brasilia. Le Groupe de travail a noté que la réunion durerait quatre jours (20 – 24 avril 2015) et serait précédée d'une journée de consultations régionales. Le Groupe de travail a chaleureusement remercié le Gouvernement brésilien pour son offre et a demandé au Secrétaire de se mettre en rapport avec ce dernier pour que les dispositions nécessaires soient prises en temps voulu. Le Groupe de travail a demandé au Secrétaire de veiller à ce que la documentation soit distribuée suffisamment tôt, de manière que les membres du Groupe puissent tenir compte de celle-ci lors de la préparation de la réunion.

21. Les différentes solutions répertoriées lors de la présente réunion s'agissant de la série de mesures à présenter à l'Organe directeur serviront de base au projet de résolution qui devra figurer dans le document de travail de la prochaine réunion, afin d'y être examiné en vue de sa

présentation à l'Organe directeur. Le document de travail devra également comprendre, dans la mesure du possible, des parties décrivant la manière dont les différentes solutions pourraient être mises en œuvre.

22. Les membres du Groupe de travail ont été invités à communiquer au Secrétaire ces parties descriptives, en vue de leur intégration dans le document, deux mois civils avant le début de la réunion, afin qu'elles puissent être diffusées suffisamment de temps à l'avance.

#### **POINT 6. AUTRES QUESTIONS**

23. Sur la base des constatations faites à ses première et deuxième sessions, le Groupe de travail est convenu de tenir sa prochaine réunion de travail en anglais, espagnol et français seulement, sachant que les documents continueraient d'être également distribués en arabe.

24. Le Groupe de travail est également convenu qu'à sa prochaine réunion le projet de rapport serait distribué en anglais seulement, mais que des services d'interprétation seraient néanmoins assurés comme auparavant dans les autres langues durant la séance d'adoption du rapport. Cette solution permettra d'utiliser au mieux le temps disponible pendant la dernière journée de la réunion, du fait qu'il n'y aurait pas besoin de prévoir le temps de la traduction dans le calendrier.

25. Le Groupe de travail est en outre convenu de tenir à sa prochaine réunion une séance de travail supplémentaire le matin du dernier jour mais sans services d'interprétation, afin d'optimiser le temps de travail.

#### **POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT**

26. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa deuxième réunion.

27. À la clôture de la réunion, les coprésidents ont fait part de leur intention de jouer un rôle actif durant la période d'intersession, pour préparer la troisième réunion. Ils ont rappelé au Groupe qu'il devait rédiger un ensemble de mesures concrètes, pour examen et décision par l'Organe directeur, et ont invité les Membres à présenter des propositions à cet égard avant la prochaine réunion du Groupe de travail.

**Annexe 1**

<b>TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</b>
<b>DEUXIEME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL CHARGÉ DE L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL</b>
<b>Genève (Suisse), 9-11 Décembre 2014</b>
<b>ORDRE DU JOUR PROVISOIRE</b>

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages: développer une gamme de mesures visant à assurer un revenu durable et prévisible pour le Fonds de partage des avantages
  - 3.1 Le développement ultérieur d'approches innovantes pour être appliquées et combinées dans une approche modifiée, en tenant compte des résultats des études mandatées par l'Organe directeur
    - 3.1.1 Approches
      - a. Approches basées sur l'utilisation: basées sur l'ATTM
      - b. Approches basées sur l'utilisation: non basées sur l'ATTM
      - c. Contributions des Parties contractantes
    - 3.1.2 Empilement des paiements et des contributions des utilisateurs des ressources RPAA, Parties contractantes et autres
  - 3.2 Discussion initiale à propos des éléments à inclure dans la gamme de mesures pour être examinées et adoptées par l'Organe directeur, en priant le Secrétariat d'entreprendre d'autres travaux techniques ou juridiques nécessaires
4. Amélioration du fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages: les mesures supplémentaires
  - 4.1 Mécanismes de renforcement des capacités, transfert de technologie et d'échange d'informations
  - 4.2 Extension des dispositions d'accès et de partage des avantages du Traité international: discussion initiale en vue de préparer la troisième réunion
5. La troisième réunion du Groupe de travail: les dispositions
6. Autres questions
7. Adoption du rapport

*Annexe 2***LISTE DES PARTICIPANTS**

<b>RÉGION</b>	<b>REPRÉSENTANTS</b>
<b>AFRIQUE</b>	<p><b>Ms Elizabeth MATOS</b> Président Comité national des ressources phytogénétiques Prédio CNIC-U.A.N. Av. Revolução de Outubro Box 10043 (BG) Luanda, <b>Angola</b> Phone: +244 923937353 (M) Email: <a href="mailto:lizmatos@netcabo.co.ao">lizmatos@netcabo.co.ao</a> <a href="mailto:liz.matos35@gmail.com">liz.matos35@gmail.com</a></p>
	<p><b>Mr John Wasswa MULUMBA</b> Curator Entebbe Botanic Gardens National Agricultural Research Organization (NARO) Plot 2-4 Barkeley Road Entebbe, <b>Uganda</b> Phone: +256 414320638 Fax: +256 414321070 Email: <a href="mailto:jwmulumba@yahoo.com">jwmulumba@yahoo.com</a></p>
	<p><b>Mr Kudzai KUSENA</b> Curator Genetic Resources and Biotechnology Institute Fifth Street Extension PO Box CY 550 Causeway, Harare, <b>Zimbabwe</b> Phone: +263 4 704531 - 702519 - 704531 Cell: +263 773041186 Fax: +263 4 700339 Email: <a href="mailto:ngbz@mweb.co.zw">ngbz@mweb.co.zw</a> <a href="mailto:kudzaikusena@yahoo.com">kudzaikusena@yahoo.com</a></p> <p><b>Mr Fataye AKAMOU</b> Sous-directeur de la Défense des Cultures Direction de la Protection des Végétaux du Contrôle et de la Qualité Ministère de l'agriculture BP 25 Abidjan 07, Côte d'Ivoire Tel: +225 20228479 – 07471448 Fax: +225 20212032 E-mail: <a href="mailto:afataye@aviso.ci">afataye@aviso.ci</a> <a href="mailto:akamoufataye@yahoo.fr">akamoufataye@yahoo.fr</a></p>



<b>ASIE</b>	<p><b>Mr Muhamad SABRAN</b>  Senior Researcher  ICABIOGRAD  Centre for Biotechnology and Genetic Resources  Ministry of Agriculture  JL. Tentara Pelajar no. 3a  Bogor 16111, <b>Indonesia</b>  Phone: +62 2178831114  Fax: +62 2518338820  Email: <a href="mailto:msbran23@yahoo.com">msbran23@yahoo.com</a></p>
	<p><b>Mr K.C. BANSAL</b>  Director  National Bureau of Plant Genetic Resources (NBPGR)  New Delhi  Phone : +91 11 25843697  Fax : +91 11 25842495  Cell. : +91 11 9999005667  Email : <a href="mailto:director@nbpgr.ernet.in">director@nbpgr.ernet.in</a></p>
	<p><b>Mr Nestor ALTOVEROS</b>  Associate Professor  Crop Science Cluster  University of the Philippines  College, Laguna, <b>Philippines</b>  Phone: +63 495016649  Fax: +63 495362468  Email: <a href="mailto:ncaltoveros@yahoo.com">ncaltoveros@yahoo.com</a></p>
	<p><b>Mr Eng Siang LIM</b>  Advisor/Consultant  Ministry of Agriculture and Agrobased Industry (MOA)  No. 28, Persiaran Perdana  Putrajaya, <b>Malaysia</b>  Phone: +603 99701206  Fax: +603 88888548  Email: <a href="mailto:eslim_choi@yahoo.com">eslim_choi@yahoo.com</a></p>
	<p><b>Mr Akio YAMAMOTO</b>  Director  Unit of Sustainable Use of Biological Diversity  Environment Policy Division  Minister's Secretariat  Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF)  1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  100-8950, Tokyo, <b>Japan</b>  Phone: +81 335028458  Fax: +81 335916640  Email: <a href="mailto:akio_yamamoto@nm.maff.go.jp">akio_yamamoto@nm.maff.go.jp</a></p>

<b>EUROPE</b>	<p><b>Mr Bert VISSER</b>  Director  Centre for Genetic Resources  Droevendaalsesteeg, 1  Wageningen, <b>The Netherlands</b>  Phone: +31 317480993  Fax: +31 317418094  Email: <a href="mailto:bert.visser@wur.nl">bert.visser@wur.nl</a></p>
	<p><b>Mr François BURGAUD</b>  Directeur des Relations Extérieures  Groupement National Interprofessionnel des  Semences et Plantes (GNIS)  44 rue du Louvre  75001 Paris, <b>France</b>  Phone: +33 1.42.33.76.94  Email: <a href="mailto:Francois.burgaud@gnis.fr">Francois.burgaud@gnis.fr</a></p>
	<p><b>Mr Thomas MEIER</b>  Senior Advisor  Division of Biological Diversity and Biopatents  Federal Ministry of Food and Agriculture  Rochusstr. 1  Bonn, <b>Germany</b>  Phone: +49 228 99 529 4078  Fax: +49 228 99529 4332  Email: <a href="mailto:thomas.meier@bmel.bund.de">thomas.meier@bmel.bund.de</a></p>
	<p><b>Ms Elisabeth KOREN</b>  Senior Adviser  Ministry of Agriculture and Food  PO Box 8007  Dep NO 0030  Oslo, <b>Norway</b>  Phone: +47 22 24 91 32  Fax: ++47 22 24 95 55  Email: <a href="mailto:elisabeth.koren@lmd.dep.no">elisabeth.koren@lmd.dep.no</a></p>
	<p><b>M François PYTHOUD</b>  Responsable  Secteur Agriculture durable internationale  Office fédéral de l'agriculture OFAG  Mattenhofstrasse 5  CH 3003 Berne, <b>Switzerland</b>  Phone: +41 31 3234445  Fax: +41 31 3222634 - 3237164  Email: <a href="mailto:francois.pythoud@blw.admin.ch">francois.pythoud@blw.admin.ch</a></p>

<p><b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b></p>	<p><b>Mr Modesto FERNÁNDEZ DÍAZ-SILVERA</b> Funcionario Dirección de Medio Ambiente Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente Calle 20 y 18A, Miramar, Playa Ciudad de La Habana, <b>Cuba</b> Phone: +537 2096576 E-mail: <a href="mailto:modesto@citma.cu">modesto@citma.cu</a></p> <p><b>Mr José Francisco MONTENEGRO VALLS</b> Agronomist EMBRAPA Genetic Resources and Biotechnology/Cenargen Parque Estação Biológica/PqEB Cx.Postal 02372 - CEP 70770-917 Brasília, DF - <b>Brazil</b> Phone: +55 61 3448 4644 Fax: +55 61 3340 3624 E-mail: <a href="mailto:jose.valls@embrapa.br">jose.valls@embrapa.br</a></p> <p><b>Mr José Alberto YAU QUINTERO</b> Director Nacional de Investigación e Innovación para la Competitividad del Agronegocio, IDIAP Villa de las Fuentes N° 2, calle segunda, cada D-55 apartado el Dorado, <b>Panamá</b> Phone: +507 260-1671 / 317-0519 Fax: +507 260 317-0510 E-mail: <a href="mailto:yau_55@yahoo.com">yau_55@yahoo.com</a></p>
<p><b>PROCHE-ORIENT</b></p>	<p><b>Mr Javad MOZAFARI HASHJIN</b> Head National Plant Gene Bank Seed and Plant Improvement Institute (SPII) Mahdasht Ave. ( or P.O. Box 31585-4119) Karaj, <b>Iran</b> Phone: +98 2612701260 Fax: +98 2612716793 Email: <a href="mailto:jmozafar@yahoo.com">jmozafar@yahoo.com</a></p> <p><b>Mr Ali CHEHADE</b> Research Engineer Department of Plant Biotechnology Institut de Recherches Agronomiques Libanais (IRAL) P.O Box 287 Zahlé, <b>Lebanon</b> Phone: +961 8 900037 Fax: +961 8 900077 Email: <a href="mailto:alichehade@hotmail.com">alichehade@hotmail.com</a></p> <p><b>Dr Fawzi AL-SHEYAB</b> Director-General National Center for Agricultural Research and Extension (NCARE) P.O. Box 639 Baq'a'a, <b>Jordan</b></p>

	<p>Phone number: +962 795289581          Fax: +962 64726099          Email: <a href="mailto:fawzi@ncare.gov.jo">fawzi@ncare.gov.jo</a></p>
<b>AMÉRIQUE DU NORD</b>	<p><b>Ms Felicitas KATEPA-MUPONDWA</b>          Director, Research Development &amp; Technology Transfer          Manitoba, Prarie Boreal Ecozone          Science and Technology Branch          Agriculture and Agri-Food Canada          440 University Avenue, Charlottetown,          Prince Edward Island, <b>Canada</b> C1A 4N6          Phone: +1-902-370-1399          Cell: +1-902-393-9489          E-mail: <a href="mailto:Felicitas.Katepa-Mupondwa@agr.gc.ca">Felicitas.Katepa-Mupondwa@agr.gc.ca</a></p>
	<p>Ms Catherine KARR-COLQUE          Office of Conservation and Water (OES/ECW)          US Department of State          2201 C Street NW, Room 2657          Washington, DC 20520, USA          Phone: +1 202 647 2255          Fax: +1 202 736 7351          E-mail <a href="mailto:Karr-ColqueCJ@state.gov">Karr-ColqueCJ@state.gov</a></p>
<b>PACIFIQUE SUD-OUEST</b>	<p><b>Ms Ivana SASKA</b>          Senior Policy Officer          Productivity Unit          Agricultural Productivity Division          Department of Agriculture          18 Marcus Clarke Street          Canberra ACT 2601 <b>Australia</b>          Phone: +61 2 6272 3118          Fax: +61 2 6272 3025          Email: <a href="mailto:ivana.saska@agriculture.gov.au">ivana.saska@agriculture.gov.au</a></p>
	<p><b>Ms Valerie S. TUIA</b>          Genetic Resources Coordinator          Secretariat of the Pacific Community (SPC)          SPC Suva Regional Office          Private Mail Bag          Suva, <b>Fiji</b>          Phone: +679 337 0733          Fax: +679 337 0021          Email: <a href="mailto:ValerieT@spc.int">ValerieT@spc.int</a></p>

OBSERVATEURS	GROUPES DE PARTIES PRENANTES
<p><b>ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE</b></p>	<p><b>Berne Declaration</b>  <b>M François MEIENBERG</b>  Déclaration de Berne  Erklärung von Bern  Zürich, <b>Switzerland</b>  Phone: +41 442777004  Fax: +41 442777001  Email: <a href="mailto:food@evb.ch">food@evb.ch</a></p> <p><b>Third World Network</b>  <b>Mr Edward HAMMOND</b>  Advisor  131 Jalan Macalister  Penang, <b>Malaysia</b>  Phone: +1 3253472829  Email: <a href="mailto:eh@pricklyresearch.com">eh@pricklyresearch.com</a></p>
<p><b>ORGANISATIONS D'AGRICULTEURS</b></p>	<p><b>La Via Campesina</b>  <b>Mr Guy KASTLER</b>  Cazalens, 81  Brens, <b>France</b>  Phone: +33 0563417286  Email: <a href="mailto:guy.kastler@wanadoo.fr">guy.kastler@wanadoo.fr</a></p>
<p><b>SECTEUR SEMENCIER</b></p>	<p><b>Ms Anke VAN DEN HURK</b>  Deputy Director  International Seed Federation - Plantum  Vossenburchkade 68  Gouda, <b>The Netherlands</b>  Phone: +31 182688668  Fax: +31 182688667  Email: <a href="mailto:a.vandenhurk@plantum.nl">a.vandenhurk@plantum.nl</a></p> <p><b>Mr Thomas NICKSON</b>  International Policy Lead  Monsanto Law  800 North Lindbergh Bvd  St. Louis, Missouri, <b>USA</b>  Phone: +1 3146942179  Fax: +1 3146941622  Email: <a href="mailto:thomas.nickson@monsanto.com">thomas.nickson@monsanto.com</a></p>

<b>GCRAI</b>	<p><b>Mr Michael HALEWOOD</b> Senior Scientist CGIAR Research Programme on Climate Change Agriculture and Food Security Bioversity International Via dei Tre Denari, 472/a 00057 Maccarese (Fiumicino) Rome, Italy Tel: (39) 066118294; Fax: (39) 0661979661 <a href="mailto:M.Halewood@cgiar.org">M.Halewood@cgiar.org</a></p> <p><b>Ms Isabel LOPEZ NORIEGA</b> Legal Specialist Bioversity International Via dei Tre Denari, 472/a 00057 Maccarese (Fiumicino) Rome, Italy Tel: (42) 789079741; Fax: (39) 0661979661 <a href="mailto:i.lopez@cgiar.org">i.lopez@cgiar.org</a></p>
--------------	--

**OBSERVATEURS DES PARTIES CONTRACTANTES****ARGENTINE****Mr Alejandro LUPPINO**

Primer Secretario

Misión Permanente de la República Argentina ante la Oficina de las Naciones Unidas y otros Organismos

10, Route de l' Aéroport

1215 Genève, **Suisse**

Phone : +41 (0) 22 929 86 00

Email : [alejandro.luppino@ties.itu.int](mailto:alejandro.luppino@ties.itu.int)**BRÉSIL****Ms Janaina LOURENÇATO**

Permanent Mission of Brazil to the United

Nations Office and other International

Organizations in Geneva

Chemin Louis Dunant, 15, 6th Floor

1202 Geneva, **Switzerland**

Phone: +41 (22) 332 50 23/ +41 (22) 332 50 00

Fax: +41 (22) 910 07 51

Email : [janaina.lourencato@itamaraty.gov.br](mailto:janaina.lourencato@itamaraty.gov.br)**BHOUTAN****Ms Asta M. TAMANG**

Principal Biodiversity Officer,

National Biodiversity Centre,

Ministry of Agriculture and Forests,

Serbithang, Thimphu, **Bhutan**

Phone: +975 17646616

Fax: +975 2351219

Email : [asta.nbc@gmail.com](mailto:asta.nbc@gmail.com)**FRANCE****Mme Patricia LARBOURET**

Policy Officer

Biodiversity and Land Tenure

Ministry of Agriculture

Rue Boubet de Jowy

75007 Paris, **France**Email : [patricia.larbouret@agriculture.gouv.fr](mailto:patricia.larbouret@agriculture.gouv.fr)

**ALLEMAGNE****Mrs Marliese VON DEN DRIESCH**

Federal Office for Agriculture and Food (BLE)  
Information and Coordination Centre for Biological Diversity (IBV)  
Deichmanns Aue 29  
D-53179 Bonn, **Germany**  
Phone : +49 (0)228 99 6845-3241  
Fax: +49 (0)228 6845-3105  
Email: [Marliese.vondenDriesch@ble.de](mailto:Marliese.vondenDriesch@ble.de)

**PAYS-BAS****Mr J.H. Jaap SATTER**

Policy Coordinator, Genetic Resources, Seeds and Propagation Materials  
Ministry of Economic Affairs, Directorate General for Agro  
Postbus 20401  
The Hague, **The Netherlands**  
Phone number: +31 703786519  
Mobile : + 31 611333670  
Email : [j.h.satter@minez.nl](mailto:j.h.satter@minez.nl)

**SUISSE****Mr Marco D'Alessandro**

Focal Point for the Nagoya Protocol  
Federal Office for the Environment  
3003 Bern, **Switzerland**  
Phone : +41 584629395  
Email : [marco.dalessandro@batv.admin.ch](mailto:marco.dalessandro@batv.admin.ch)

**Ms Laura SOMMER**

Policy advisor  
Federal Office for Agriculture  
3003 Bern, **Switzerland**  
[Laura.sommer@blw.admin.ch](mailto:Laura.sommer@blw.admin.ch)



**OBSERVATEURS SANS DROIT DE PAROLE****Mr Alwin KOPSE**

ARK

Chemin des Fougères, 12  
1007 Lausanne, **Switzerland**

Phone: +4179812 97 82

Email: [alwin.kopse@gmail.com](mailto:alwin.kopse@gmail.com)**Mr Worku Damena YIFRU**

Senior Legal Officer

Convention on Biological Diversity  
413, Saint-Jacques Street, Suit 800  
Montreal QC H2Y 1N9, **Canada**

Phone: + 514 287 7006/ + 514 288 2220

Fax: + 514 288 6588

Email: [worku.yifru@cbd.int](mailto:worku.yifru@cbd.int)**Ms Szonja CSÖRGŐ**

Intellectual Property and Legal Affairs Director

European Seed Association

Rue du Luxembourg 23,  
1000 Brussel, **Belgium**

Phone: +32 486528656

Email: [szonjacsorgo@euroseeds.org](mailto:szonjacsorgo@euroseeds.org)**Mr Pierre du PLESSIS**

The Centre for Research, Information, Action in Africa

Southern Africa, CRIAASA – DC (Namibia)

22 Johann Albrecht Street,

PO Box 2377,

Windhoek, **Namibia**

Phone : +44 7837 619412

Email : [pierre.sadc@gmail.com](mailto:pierre.sadc@gmail.com)**Ms Sangeeta SHASHIKANT**

Third World Network

36 rue du Lausanne,

1201 Geneva, **Suisse**

Phone: 0041229083550

Email: [sangeeta@twnetwork.org](mailto:sangeeta@twnetwork.org)**Mr Christoph HERRLINGER**

Head of Germplasm Legal &amp; IP

Syngenta International AG

Schwarzwaldallee 215

P.O. Box

CH-4002 Basel, **Switzerland**

Phone: +41 61 323 32 16

Email: [christoph.herrlinger@syngenta.com](mailto:christoph.herrlinger@syngenta.com)

**Ms Noriko YAJIMA**

Research Director  
EcoLomics International  
Geneva, **Switzerland**

**Mr Nirmalya SYAM**

Programme Officer  
Innovation and Access to Knowledge Programme  
South Centre  
17-19 chemin du Champ d'Anier  
1209 Petit Saconnex, Geneva  
Email : [syam@southcentre.int](mailto:syam@southcentre.int)

**SECRETARIAT****Mr Shakeel BHATTI**

Secretary

Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and  
Agriculture (ITPGRFA), FAO

Viale delle Terme di Caracalla

Rome, Italy

Phone: +39 0657053441

Fax: +39 0657056347

Email: [shakeel.bhatti@fao.org](mailto:shakeel.bhatti@fao.org)**Mr Álvaro TOLEDO CHÁVARRI**

Technical Officer

Phone: +39 0657054497

Email: [alvaro.toledo@fao.org](mailto:alvaro.toledo@fao.org)**Mr Tobias KIENE**

Technical Officer

Phone: +39 0657055586

Email: [tobias.kiene@fao.org](mailto:tobias.kiene@fao.org)**Mr Francisco LÓPEZ MARTÍN**

Technical Officer

Phone: +39 0657056343

Email: [francisco.lopez@fao.org](mailto:francisco.lopez@fao.org)**Experts (Background Studies):****Mr Clive STANNARD**

Senior Consultant

Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and  
Agriculture (ITPGRFA)

Phone: +39 3334334009

Email: [clive@stannard.info](mailto:clive@stannard.info)**Ms Nina Moeller**

Consultant

Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and  
Agriculture (ITPGRFA)Email : [nina.isabella.moeller@gmail.com](mailto:nina.isabella.moeller@gmail.com)